# Épargner pour ses obsèques : du bon usage du capital

Beaucoup de contrats obsèques fleurissent sur le marché de l'assurance. Malgré leur appellation, tous n'ont pas la même vocation.



Veuve depuis trois ans et âgée de 70 ans, ma mère vient de souscrire une assurance obsèques auprès de sa banque, mais si j'ai bien compris ce qu'elle vient de m'expliquer, j'aurais quand même la charge d'organiser ses funérailles. J'en suis surpris, car je croyais que la raison d'être d'une telle assurance était de prendre en charge l'organisation de la cérémonie. Pour le coup, j'avoue être un peu dubitatif quant à l'intérêt de ces garanties, car de toute facon mon frère et moi aurions fait le nécessaire pour enterrer maman convenablement et dans le respect de ses dernières volontés. Je me demande si elle a été bien conseillée...

> Jean-François B... de Poitiers

> Livrez votre témoignage sur : www.lanouvellerepublique.fr > Écrivez à : La NR service Dialogue > Par courriel : dialogue@nrco.fr 232, avenue de Grammont 37048 Tours Cedex 1



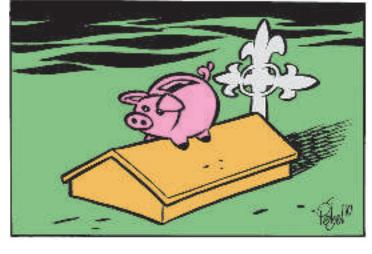
# MARTINE COUTÉ VOUS RÉPOND

L'assurance obsèques a le vent en poupe. Ceux qui y souscrivent le font souvent pour des raisons conjuguées: volonté de soulager leurs proches des préoccupations financières et matérielles qui font cortège à la disparition d'un être cher, mais aussi affirmation de leur capacité à envisager sereinement leur dernier voyage. Il est donc possible que les motivations de la maman de notre lecteur ne relèvent pas strictement de la prévoyance, et qu'importe. L'essentiel réside dans la qualité du contrat si-

Il faut savoir en effet que dans ce secteur, les offres des assureurs, des banques et des sociétés de pompes funèbres ne sont pas forcément de même nature. En dépit des apparences.

## Deux types de convention

Sous des appellations proches – « Garantie obsèques » « Assurance obsèques » « Convention obsèques » – coexistent deux grands types de contrats : les uns, correspondant parfaitement à leur dénomination, prennent en charge à la fois le financement et l'organisation pratique des funérailles ; les autres se limitent à accueillir une épargne en vue d'obsèques, sans engagement contractuel sur l'utilisation pra-



(Dessin Péhel)

tique du capital. Dans la première catégorie, les offres de prestations personnalisées émanent souvent des sociétés de pompes funèbres, qui opèrent obligatoirement via un assureur ou une mutuelle; les banques et les assurances se tiennent quant à elles plus volontiers sur le créneau des prestations standard, en relation avec des entreprises funéraires

Dans la seconde catégorie, le contrat d'assurance a pour seul objectif la constitution d'un capital qui sera versé soit à une entreprise de pompes funèbres soit à la tierce personne (souvent un membre de la famille) qui va s'occuper des funérailles. Grande différence avec

la catégorie précédente, l'organisation de la cérémonie ne figure pas dans les engagements pris et le souscripteur n'a pas la garantie que ses dernières volontés seront respectées.

Avant de signer, il lui faut s'attacher à vérifier que le contenu du contrat correspond réellement à ses desiderata et à sa propre conception de la prévoyance. Sachant qu'en cas d'erreur d'appréciation, il dispose de trente jours à compter de la date de la signature pour exercer son droit de renonciation, par lettre recommandée avec accusé de réception. Une possibilité qui peut encore être utilisée par la maman de notre lecteur, si déception il y a à la relecture du contrat.

## candide

#### Terminator en tournée

Pour un peu, ces deux-là se seraient embrassés sur la bouche à la mode soviétique. Arnold Schwarzenegger, en visite à Moscou, ne tarit pas d'éloges pour Dmitri Medvedev, le président russe, et vice versa. Il faut dire que « Gouvernator » de Californie, à la tête d'une imposante délégation de représentants de Google, d'Intel et de Microsoft, veut absolument gagner la partie pour implanter une Silicon Valley aux portes de Moscou. Schwarzie: « Medvedev est un grand visionnaire.» Medvedev: « Je vous offre la mairie de Moscou.» Schwarzie: « La Russie a un potentiel économique extraordinaire. » Bref, Conan le Barbare a fait le job pour apprivoiser l'ours russe. Un peu surjoué. C'était Bons baisers de Russie. Avec tout ce cinéma, les contrats devraient tomber sur un plateau, à moins que Moscou ne pose un lapin (russe).



#### lanouvellerepublique.fr

Les cinq articles d'informations générales les plus vus, hier, sur le site de La Nouvelle République :

#### 1 Une disparitionréapparition qui pose des questions

La joggeuse de 18 ans, retrouvée saine et sauve, dit avoir été victime d'un enlèvement sans violence.

## 2 Le spéléologue s'est noyé

Au huitième jour des recherches, les plongeurs britanniques ont découvert le corps sans vie d'Éric Establie.

# 3 La semaine qui pourrait faire fléchir le gouvernement

Les syndicats parient pour faire plier le gouvernement sur une mobilisation massive ce mardi.

## 4 Urgent : soigner et négocier

La femme française retenue comme otage par Al-Qaida a un besoin urgent de soins.

## 5 "Limiter la garde à vue"

Devant la presse régionale, la garde des Sceaux présente ses réformes de la garde à vue et de la procédure pénale.

### demain

Un stationnement en règle ne doit pas gêner autrui

#### en savoir plus

L'Association française pour l'information funéraire (www.afif.asso.fr;
tél. 01.45.44.90.03)
a réalisé un dossier complet sur ce sujet, bourré de conseils et recensant les clauses abusives qui émaillent ce type de contrat.
Dans une réponse au Sénat en 2008, la ministre de

l'Économie précisait qu'un contrat prévoyant des prestations obsèques à l'avance « a une valeur de disposition testamentaire et la compagnie d'assurances auprès de laquelle il est souscrit doit veiller à son application sans qu'un complément de prix soit réclamé après décès ».

> Par ailleurs, depuis 2004 (loi du 10 décembre), le signataire d'un contrat incluant des prestations d'obsèques peut en modifier les termes à tous moments, opérateur funéraire et contenu de la prestation funéraire. Un avenant au contrat d'assurance doit enregistrer ses nouvelles volontés. > Ne pas oublier qu'il existe un moyen plus simple de financer ses obsèques : les frais peuvent être réglés par prélèvement direct de la société de pompes funèbres sur les avoirs du défunt (compte en banques, livret d'épargne) dans la limite de 3.050 €.

